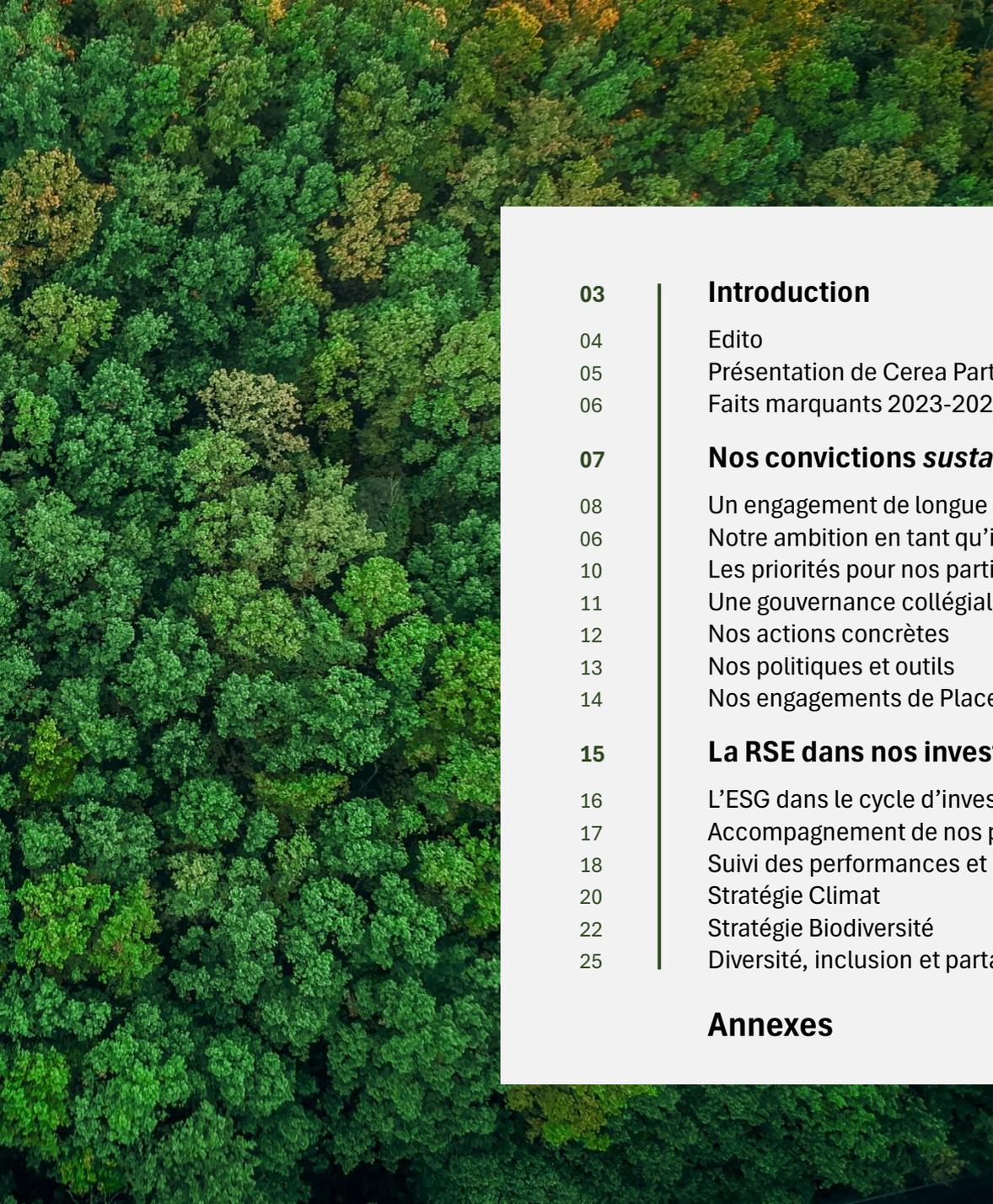


2023 | Rapport
2024 | Annuel
Durabilité

Mieux nourrir | Mieux produire | Mieux vivre



Sommaire

03	Introduction
04	Edito
05	Présentation de Cerea Partners
06	Faits marquants 2023-2024
07	Nos convictions <i>sustainability</i> chez Cerea Partners
08	Un engagement de longue date
06	Notre ambition en tant qu'investisseur
10	Les priorités pour nos participations
11	Une gouvernance collégiale
12	Nos actions concrètes
13	Nos politiques et outils
14	Nos engagements de Place
15	La RSE dans nos investissements
16	L'ESG dans le cycle d'investissement
17	Accompagnement de nos participations
18	Suivi des performances et démarche de progrès
20	Stratégie Climat
22	Stratégie Biodiversité
25	Diversité, inclusion et partage de la valeur

Annexes



1.

Introduction



Edito

Après plusieurs années où nous avons exploré et analysé les différentes pratiques de marché, nous visons aujourd'hui à consolider notre approche ESG afin d'être en ligne avec ce qui se fait de mieux.

L'empreinte carbone et la biodiversité ont bien évidemment fait l'objet d'analyses plus poussées, aussi bien en interne qu'au niveau de nos participations, pour aller encore plus loin dans la prise de conscience et l'action sur ces sujets qui nous concernent tous.

Nous avons également renforcé notre engagement sur la diversité, le partage de la valeur et la qualité de vie au travail qui sont des dimensions essentielles pour ensuite construire des politiques plus ambitieuses.

Chez Cerea Partners nous sommes en effet convaincus que l'ESG est un levier de création de valeur capable de fédérer l'ensemble des parties prenantes d'une entreprise depuis ses clients jusqu'à ses fournisseurs en passant par ses salariés.

Cette croyance se diffuse dans l'ensemble de la société de

gestion. Ce sont les équipes d'investissement qui sont à la manœuvre et qui échangent régulièrement avec les dirigeants afin de les sensibiliser à ces thématiques complexes.

Notre objectif est ainsi d'initier au sein des entreprises des actions concrètes en intégrant l'approche de double matérialité, socle de la CSRD.

Il en va de notre responsabilité en tant qu'investisseur de prendre en compte l'impact de nos sociétés sur son environnement au sens large mais aussi l'effet qu'un monde mouvant et en transition peut avoir sur nos entreprises en portefeuille.

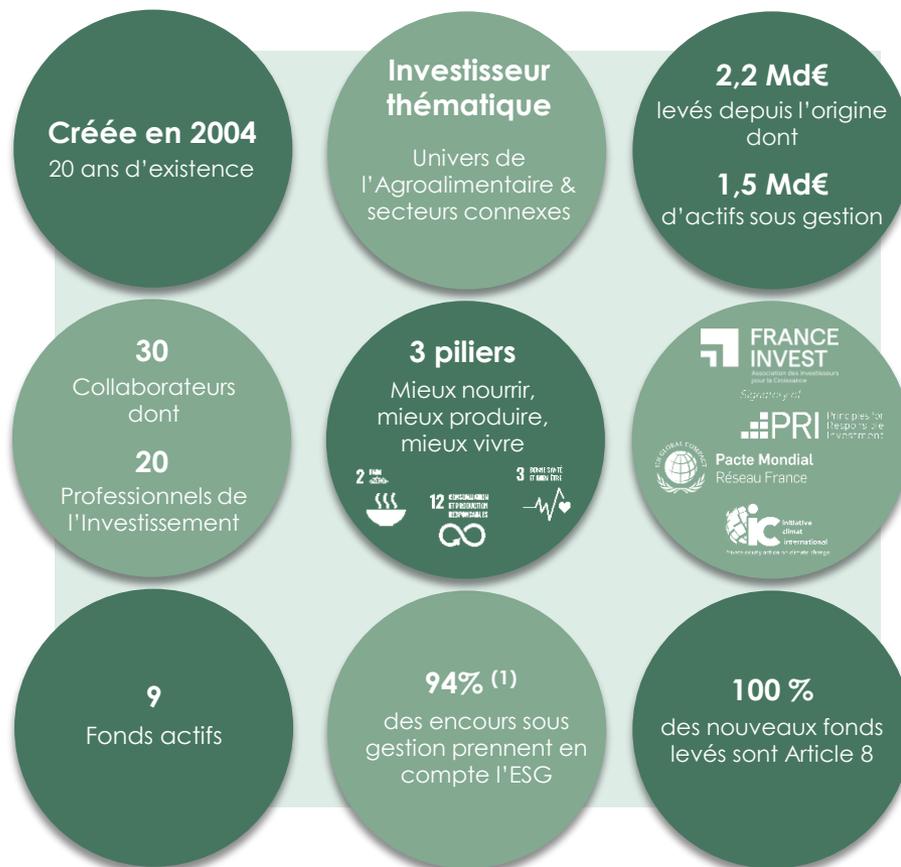
C'est en cela que l'ESG est un formidable pont entre attentes de performances financières et nécessité de construire un monde plus durable.

Bonne lecture !

Michel Chabanel - Président

Présentation de Cerea Partners

Cerea Partners, investisseur thématique spécialisé dans le Mieux Nourrir, Mieux Produire, Mieux Vivre



Note : (1) La prise en compte des critères ESG couvre les fonds CC II, CC III, CD II, CD III, CM III et CM IV.

Faits marquants 2023-2024

1 Renforcement de la démarche ESG de Cerea Partners

- Création de la Green Team en charge de conduire les chantiers RSE en interne
- Rédaction et signature de la charte Climat de Cerea Partners
- Compensation de 100% des émissions résiduelles de GES sur 2023-2028 grâce au soutien d'un projet d'agriculture régénératrice
- Signature de la charte France Invest sur le partage de la valeur
- Nomination de Cerea Partners pour les Transparency Awards dans la catégorie du Rapport ESG/Climat

2 Structuration de l'accompagnement ESG

- Renforcement de la séniorité sur les sujets ESG avec le recrutement d'un nouveau responsable avec 10 années d'expérience
- Dialogue actif sur les sujets RSE auprès des participations notamment via l'envoi des fiches benchmark
- Formation climat destinée aux dirigeants et responsables RSE des sociétés en portefeuille
- Articulation d'un plan des 12 mois sur les sujets RSE afin de créer une base solide et homogène

3 Climat & Biodiversité

- Exploitation des analyses des cartographie Climat & Biodiversité
- Conduite systématique d'une empreinte carbone et d'un plan de décarbonation pour les entreprises Cerea Capital
- Réalisation de la Fresque de la Biodiversité par les équipes de Cerea Partners
- Contribution au GT Biodiversité de France Invest



2-

Nos
convictions
sustainability

Un engagement de longue date



Notre ambition en tant qu'investisseur

Cerea Partners, à travers sa stratégie d'investissement, souhaite adresser les grands enjeux de transition alimentaire, sociétale & environnementale. Notre ambition : le Mieux Nourrir, Mieux Produire, Mieux Vivre.

Mieux nourrir



- Développer une offre alimentaire variée, de qualité et accessible et contribuer à une alimentation équilibrée
- Encourager le développement de produits naturels et responsables
- Promouvoir les traditions liées à la gastronomie et les savoir-faire locaux

Mieux produire



- Favoriser l'économie circulaire et la durabilité de la consommation et de l'exploitation des ressources naturelles
- Rendre la production plus efficace et plus durable
- Favoriser l'émergence de business modèles vertueux
- Préserver la biodiversité

Mieux vivre



- Contribuer au bien-être et à la bonne santé des populations
- Développer des produits et services tournés vers l'amélioration des conditions de vie du consommateur
- Améliorer les conditions de vie au travail

Les priorités pour nos participations

Notre stratégie ESG s'articule autour de trois piliers poussés systématiquement auprès de nos participations :



Lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité

- Réalisation d'une **empreinte carbone** et définition d'une **trajectoire de décarbonation** ambitieuse
- Analyse **des risques physiques et de transition liés** au changement climatique et plan d'actions
- Réalisation d'une **analyse biodiversité** et définition d'un plan d'actions (si matériel)
- Mise en place d'une **politique environnementale** et d'une **stratégie d'achat responsable** dans les entreprises à fort enjeu



Promotion de la diversité, l'inclusion et le partage de la valeur

- Nomination d'un **membre indépendant au Board**
- **Augmentation de la féminisation** des organes de Gouvernance
- Sensibilisation aux sujets **diversité, égalité et inclusion** (charte, écart salarial H/F, etc.)
- Mise en place d'un **mécanisme de partage de la valeur** au-delà des obligations légales



Amélioration de la qualité de vie au travail

- Mise en place d'une **culture de santé, sécurité et bien-être au travail** (charte, politique, stratégie)
- Objectifs d'**indicateurs de santé/sécurité bien inférieurs au benchmark sectoriel**
- Conduite de **questionnaires de satisfaction salariés**
- Généralisation des **entretiens annuels et des plans de formation** pour tous les salariés

Une gouvernance collégiale

La gouvernance de Cerea Partners est une gouvernance collégiale composée d'un Comité de Direction et d'un Comité d'Associés.

Les ressources financières en incluant les prestations externes affectées à l'ESG sont estimées à 115 k€ au 31 décembre 2023.



Note : (1) 1 ETP à 100 %

Green team

Cerea a lancé sa « Green Team » en interne afin que la RSE diffuse au sein de toute la société de gestion et ne soit pas que la responsabilité du Responsable ESG.

Objectifs

- Formaliser un engagement moyen long-terme au niveau de la Société de Gestion
- Etablir un cadre méthodologique structurant en cohérence avec la stratégie d'investissement
- Favoriser une dynamique interne et assurer la montée en compétence des équipes d'investissement sur les sujets de durabilité
- Être force de proposition dans l'accompagnement de nos participations au niveau de leurs activités et de leurs pratiques ESG

#1 RSE

#2 CLIMAT

#3 BIODIVERSITE

#4 CONTROVERSES

Nos actions concrètes

Dans une logique d'appropriation et de diffusion, les équipes d'investissement sont régulièrement formées sur les thématiques de durabilité. Ces formations portent sur la réglementation (SFDR, Article 29), les process internes (rating ESG, benchmark) ou certaines thématiques spécifiques (climat, biodiversité).

Au sein de la Société de Gestion



Atelier 2 tonnes destiné à tous les collaborateurs Cerea lors du séminaire



Atelier Climat destinée à la deal team Capital avec le cabinet Carbone 4



Sensibilisation des collaborateurs de Cerea Partners à la Fresque de la Biodiversité

Au sein du Portefeuille



Atelier Climat destiné aux dirigeants et responsable RSE



AGOTERRA



Compensation de 100% des émissions résiduelles de GES de Cerea Partners sur la période 2023-2028 grâce au soutien financier apporté à un projet d'agriculture régénératrice

- Cerea Partners s'est associé à AGOTERRA et France Carbon Agri pour soutenir la ferme « Les Bois d'Anjou » dans l'amélioration de ses pratiques agricoles.
- Ce projet aura un impact positif non seulement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau, l'économie d'énergie, le stockage de carbone et la réduction de l'importation de soja.



Banques Alimentaires

Partenariat avec les Banques Alimentaires depuis 2015

Cerea Partners accompagne l'action des Banques Alimentaires depuis 2015. Dans le cadre de ce partenariat, Cerea Partners :

- Soutient financièrement les projets des Banques Alimentaires : don de mobilier de bureau, mécénat financier pour l'achat d'équipement, financement d'une épicerie sociale itinérante et de la plateforme « ClickDon »
- Encourage le bénévolat de ses salariés : visite de la Banque Alimentaire de la Marne, participation à la Collecte Nationale (en 8 ans l'équipe a récolté plus de 550 cartons de dons alimentaires)

Nos politiques et outils

POLITIQUES

Charte ESG

Cette charte décrit les engagements de Cerea Partners dans la prise en compte des sujets ESG au niveau de la société de gestion, dans ses investissements et l'accompagnement des participations et auprès de notre écosystème.

Politique de rémunération

L'évaluation annuelle des membres des équipes d'investissement de Cerea Partners intègre des critères ESG qualitatifs tels que la qualité des due diligence ESG menée lors de l'investissement, la réalisation d'une notation ESG et sa présentation pour validation au Comité d'Investissement ou encore la proactivité de l'accompagnement des participations aux problématiques ESG. Ces objectifs ont aussi pour but d'encourager les collaborateurs à bien analyser les risques en matière de durabilité avant d'investir.

Gestion des risques

L'intégration des risques de durabilité, notamment les risques physiques et de transition liés au climat et à la biodiversité, est en cours d'implémentation au niveau de la Société de Gestion.

OUTILS PROPRIETAIRES

Outil de notation ESG

Analyse des risques de durabilité et de l'évolution de la maturité des participations sur les sujets ESG en phase de détention

Étude ESG annuelle

Collecte de 100+ indicateurs extra-financiers utilisés dans notre rapport annuel et dans la construction du benchmark ESG



Outil de benchmark ESG

Comparaison de la performance RSE de chaque participation avec les entreprises du même secteur d'activité

Reporting annuel

Publication d'un rapport ESG annuel permettant d'avoir une vue d'ensemble des performances extra-financières des fonds et des sociétés sous-jacentes

Nos engagements de Place

Cerea Partners a rejoint plusieurs initiatives de place afin de faire progresser sa compréhension des enjeux de durabilité en échangeant avec d'autres investisseurs et experts. Ces échanges collectifs stimulent la réflexion sur des solutions concrètes permettant de mieux intégrer la dimension extra-financière dans nos investissements. L'échange de bonnes pratiques permet de mieux cibler les actions à déployer pour accompagner nos participations en portefeuille. Cerea Partners a notamment rejoint les initiatives suivantes :



Engagement Fondateur

En signant les *Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)* en 2010, Cerea Partners s'est engagée à intégrer les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion, sa stratégie d'investissement et dans le développement des entreprises présentes dans le portefeuille des fonds gérés.



Engagement de Place

Signataire de la Charte Parité de France Invest en 2020, Cerea Partners participe au Groupe de travail de la Commission Talents & Diversité dont le but est de promouvoir et accroître la diversité culturelle et sociale dans les métiers du *Private Equity*.

En 2023, Cerea a signé la Charte d'Engagement sur le partage de la valeur de France Invest et s'engage à diffuser ces mécanismes au sein des entreprises nouvellement accompagnées.



Engagement Sociétal

Depuis 2014, Cerea Partners est engagée auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des Droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

En 2022, trois membres de Cerea Partners ont rejoint le Programme Accélérateur Climat du Global Compact France afin d'appréhender la stratégie climat de la Société de Gestion.



Engagement Climat

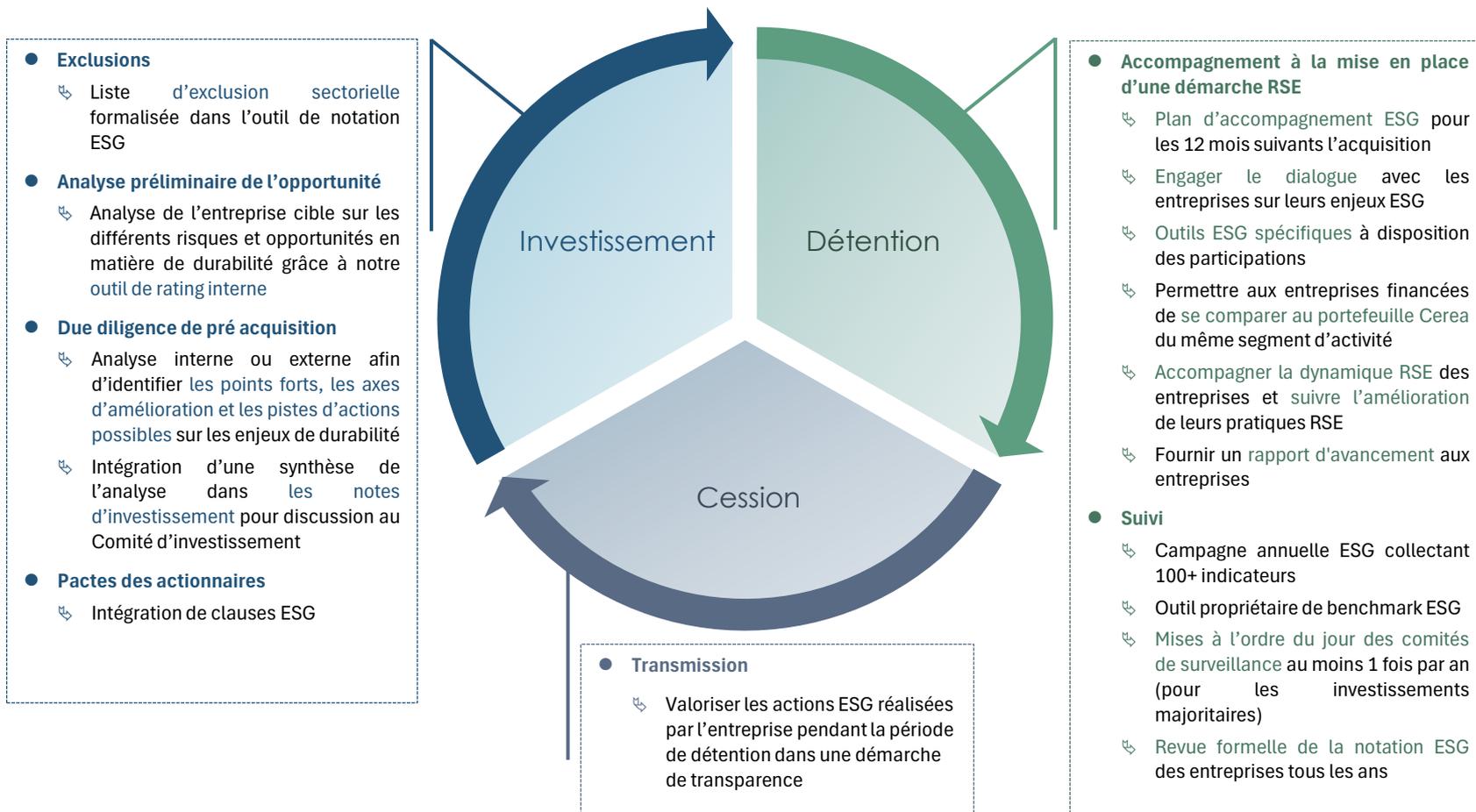
Signataire de l'Initiative Climat International (iCI), Cerea Partners a rejoint le groupe de travail Climat en contribuant à l'élaboration du Guide des bonnes pratiques sur le Climat appliqué aux acteurs du private equity.

3-

La RSE dans nos investissements



L'ESG dans le cycle d'investissement



Accompagnement de nos participations

En tant qu'investisseur de long terme, notre objectif est d'accompagner les entreprises dans lesquelles nous investissons afin qu'elles poursuivent leur développement à long terme. Pour cela, nous utilisons le **vote aux assemblées générales** et **l'engagement**. Notre responsabilité est de les inciter à adopter les meilleures pratiques dans tous les domaines favorisant la création de valeur. Cerea Partners entretient ainsi un dialogue régulier avec les dirigeants des entreprises lorsque nous sommes actionnaires. Cela se traduit en particulier lors des Conseils de Surveillance ou d'Administration et à travers l'exercice de vote.

Conformément aux engagements pris par Cerea Partners, **l'ESG est également mis à l'ordre du jour et discuté dans le cadre de ce comité au moins une fois par an.**

Private Equity

L'**exercice des droits de vote** s'effectue sur toutes les sociétés dont nous sommes **actionnaire majoritaire**. En siégeant systématiquement au comité de manière active, l'Équipe prend part aux réflexions stratégiques, valide ou non les propositions du management et prend, le cas échéant, les décisions nécessaires à la bonne gouvernance de l'entreprise. Cerea cherchera à promouvoir notamment la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, une politique sociale et la protection de l'environnement.

Private Debt

Lorsque nous intervenons en tant que co-investisseurs, minoritaires ou en mezzanine, **l'intégration de l'ESG dans nos échanges avec l'entreprise et l'actionnaire de référence**, est formalisée au moins une fois par an dans le cadre de l'étude ESG annuelle. Depuis l'année 2021, nous envoyons une **fiche de synthèse ESG personnalisée aux participations** en proposant un entretien de restitution afin d'échanger sur les axes RSE prioritaires de l'entreprise pour l'année suivante.

Chiffres clés

67 %

des sociétés ont défini une **feuille de route RSE**

65 %

des entreprises ont mis la RSE à l'**ordre du jour**

90 %

des participations ont **une personne en charge de la RSE**

27 %

des sociétés ont **publié un rapport RSE**

35 %

des sociétés ont des **critères ESG dans la rémunération des dirigeants**

17 %

ont une **charte diversité, égalité et inclusion**

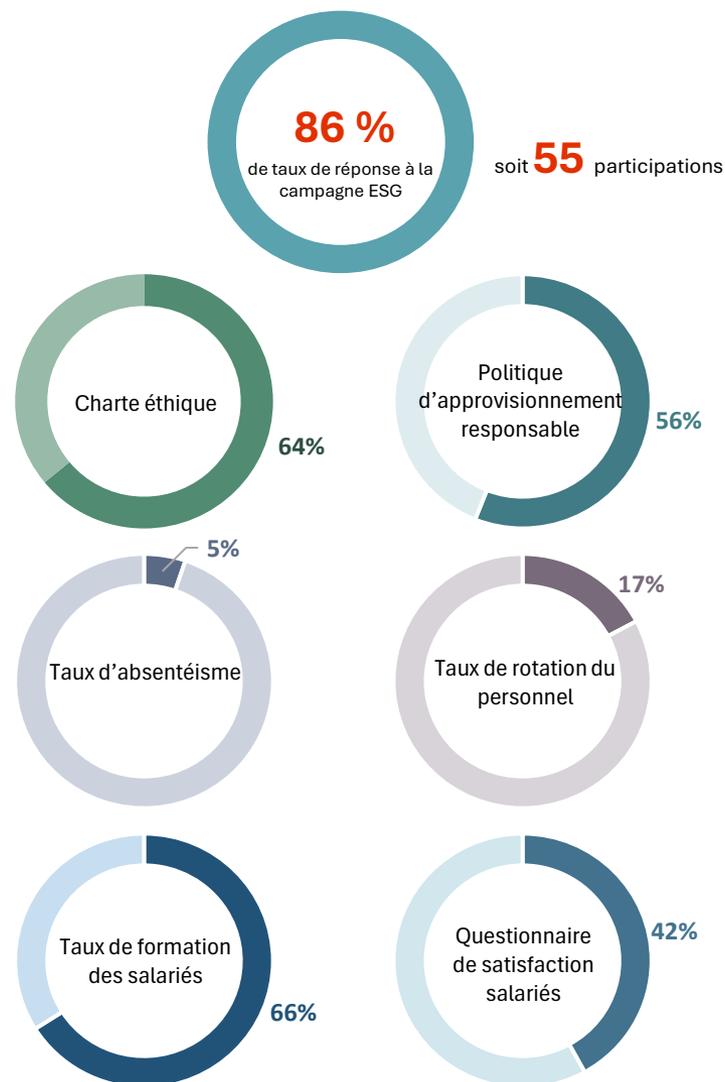
Suivi des performances et démarche de progrès

Cerea Partners a la volonté d'accompagner ses participations dans la prise en compte des enjeux ESG. La démarche mise en place vise avant tout à l'amélioration des pratiques, à l'atténuation des risques de durabilité et une plus grande transparence sur les sujets ESG des entreprises dans lesquelles la société de gestion est investie.

Cerea Partners conduit depuis 2014 une campagne annuelle de collecte d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs auprès des sociétés en portefeuille. Le questionnaire est régulièrement revu afin de prendre en compte les enjeux relatifs au changement climatique et à la biodiversité, il couvre aujourd'hui 100+ KPIs.

Sur la base des résultats de la campagne ESG annuelle, Cerea Partners réalise un « benchmark ESG ». Chaque participation peut ainsi déterminer comment elle se positionne par rapport au reste du portefeuille et à des entreprises du même segment d'activité.

Enfin, des échanges peuvent être organisés avec les sociétés du portefeuille et le Responsable ESG de Cerea Partners de manière à accompagner le management, par exemple, dans la définition d'une feuille de route RSE assortie d'objectifs quantitatifs.



Suivi des performances et démarche de progrès

Réalisations 2023



- Nomination d'un Référent RSE
- Formalisation d'une Charte RSE
- Passage des statuts de la société en Entreprise à Mission
- Publication du 1^{er} Rapport d'activité RSE en cours de finalisation
- Engagement des 3 principaux fournisseurs sur la réalisation de leur empreinte carbone (scope 3 inclus)
- Projets et actions RSE en appui avec le Pôle Alpha



- Formalisation de la politique ESG
- Nomination d'un référent RSE et premier rapport RSE
- Rédaction d'une politique d'approvisionnement responsable
- Indexation de la rémunération du dirigeant en fonction de critères RSE



- Politique d'achat responsable étendue aux US et Italie
- Augmentation du recours aux énergies renouvelables : 34% en 2022 vs. 0% en 2021
- Mise en place d'un projet de redistribution des invendus avec notamment la mise en place d'un partenariat avec TooGoodToGo en France

Perspectives 2024

- Suivi de l'engagement des fournisseurs sur l'évaluation de leur empreinte carbone
- Communication sur les actions RSE réalisées
- Mise à jour du calcul Nutriscore des produits
- Réalisation d'une étude sur la faisabilité d'utiliser des packagings recyclés et/ou éco-conçus

- Réalisation d'un bilan carbone des sites industriels français avec évaluation du scope 3
- Poursuite de l'amélioration des recettes afin de réduire la présence d'additifs
- Augmentation du taux d'audit des fournisseurs

- Amélioration de la gestion des déchets et de l'énergie
- Projet de circularité afin de réduire l'empreinte carbone des emballages de 15% d'ici 2025
- Ouverture du capital aux employés en Espagne et poursuite de la politique de diversité avec davantage de KPIs de suivis

Stratégie Climat

1 S'engager

En tant que membre de l'initiative Climat International (iCI), Cerea Partners s'est engagé en 2019 à :

- Reconnaître que le changement climatique a d'ores et déjà des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises
- Se mobiliser pour contribuer à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à 2°C
- Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises en portefeuille et assurer la durabilité de la performance

Pour établir une stratégie Climat robuste, Cerea Partners s'appuie sur la feuille de route définie par l'iCI qui se réfère à l'objectif mondial Net Zéro.

2 Rappel des objectifs et réalisations 2023

N°	Objectifs à court-terme	2022	2023	2024
1	Finaliser l'évaluation du bilan carbone des participations des Fonds	✓		
2	Évaluer et publier les résultats de l'empreinte carbone des principaux portefeuilles Cerea	✓		
3	Organiser un Atelier Climat à destination des dirigeants et Responsables RSE des participations de Cerea	x	✓	
4	Inciter à définir des plans de décarbonation pour les participations de Cerea Capital	x	🔋	🔋
5	Mettre en place des outils de suivi pour piloter la réalisation de ces objectifs	x	🔋	🔋
6	Analyse des risques physiques et de transition de nos participations			🔋

N°	Objectifs à moyen / long-terme	2025	2030
1	100 % des participations Cerea Capital devraient avoir un plan de décarbonation en définissant des KPIs associés	🔋	
2	Publication d'un rapport TCFD	🔋	
3	Engagement de réduction carbone selon un référentiel ambitieux (SBTi, NZAMi, etc.)	🔋	
4	>60 % des participations Cerea Capital devraient obtenir un alignement 2°C validé par un tiers indépendant		🔋

Stratégie Climat

Exposition du portefeuille de Cerea Partners aux risques climatiques

METHODOLOGIE

44 sociétés analysées

3 stratégies d'investissement
(Capital, Mezzanine, Dette)

La gestion des risques est évaluée grâce à une vingtaine d'indicateurs

- Exposition de l'entreprise aux évolutions réglementaires (notamment carbone)
- Stratégie climatique de l'entreprise
- Niveau de conscience et d'exposition de l'entreprise aux risques climatiques
- Mesure de l'empreinte carbone de l'entreprise (scope 1, 2 et 3) et mise en place d'objectifs chiffrés de réduction
- Conscience des enjeux climat dans la chaîne de valeur (amont et aval) et mise en place de moyen de mesure

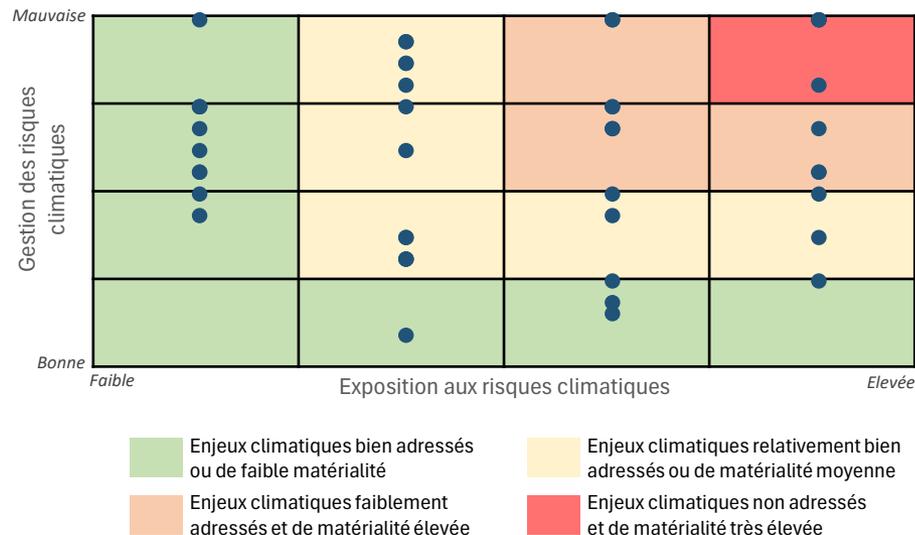
L'exposition au risque climatique est mesurée grâce au coût du carbone. Les tonnes de CO2 émises par l'entreprise sont multipliées par le coût du carbone (108€ la tonne d'après le GIEC), qui sont divisé par l'EBITDA. Nous analysons donc ici si l'entreprise est en capacité de pas pouvoir payer sa facture carbone.

23,5M

de tonnes de CO2eq émises par l'ensemble des sociétés de notre portefeuille incluant les scopes 1,2 et 3

2 074

tonnes de CO2eq émises par million d'€ de chiffre d'affaires généré par les sociétés de Cerea Partners (intensité carbone)



4 entreprises représentant 5% des montants investis sont considérées comme ayant des enjeux climatiques très élevés mais qui ne sont pas adressés et font donc l'objet d'une attention particulière et d'échanges avec le management

Stratégie Biodiversité

1 Contexte

- Par construction, les portefeuilles Cerea présentent des dépendances fortes à la biodiversité et ont des impacts forts du fait de la stratégie d’investissement couvrant la chaîne de valeur de l’Agroalimentaire
- Cerea Partners a donc pour ambition de mener des actions en faveur de la biodiversité. Nous sommes conscients que l’érosion de la biodiversité entraîne des risques de pertes de services écosystémiques qui sont les contributions gratuites fournies par la nature (alimentation, eau, énergie, matériaux, ressources médicales, services de régulation de l’air, de l’eau, etc.) sur lesquels les entreprises s’appuient pour réaliser leurs activités. Ces risques impliquent en cascade des risques économiques et financiers conséquents pour les entreprises et les acteurs financiers.
- Bien que les risques et les impacts soient réels, la mesure et les indicateurs de dépendance et d’impact des entreprises vis-à-vis de la biodiversité se structurent progressivement avec des méthodologies encore en cours de construction qui commencent à être utilisées par les entreprises et les acteurs financiers.
- La sensibilisation des entreprises, la sélection d’indicateurs et l’accompagnement dans la mise en place d’actions de mesure et d’atténuation seront les principales étapes de notre démarche

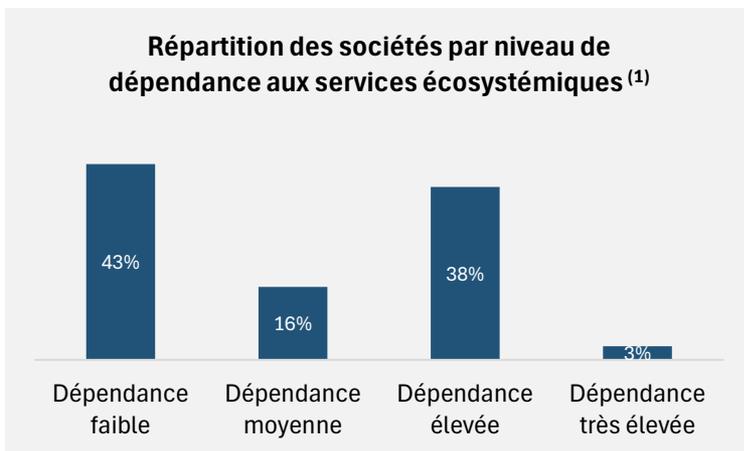
2 Rappel des objectifs et réalisations 2023

Cerea Partners s’est fixé les objectifs suivants en matière de biodiversité :

N°	Objectifs à court-terme	2022	2023	2024
1	Intégrer la biodiversité dans la politique d’investissement responsable de Cerea Partners	✓		
2	Intégrer le pilier Biodiversité dans l’outil de notation ESG propriétaire	✓		
3	Évaluer les dépendances et les impacts sur la biodiversité des portefeuilles Cerea		✓	
4	Intégrer de nouvelles questions relatives à la biodiversité dans la campagne annuelle ESG 2023		✓	
5	Réaliser une cartographie d’analyse des risques biodiversité		✓	
6	Sensibiliser les entreprises sur l’analyse biodiversité			
N°	Objectifs à moyen / long-terme	2025	2030	
1	Capitaliser sur nos analyses biodiversité pour étudier l’adhésion à une initiative ambitieuse (SBTN, Finance for Biodiversity Pledge, etc.)			

Stratégie Biodiversité

Répartition des sociétés par niveau de dépendance aux services écosystémiques ⁽¹⁾

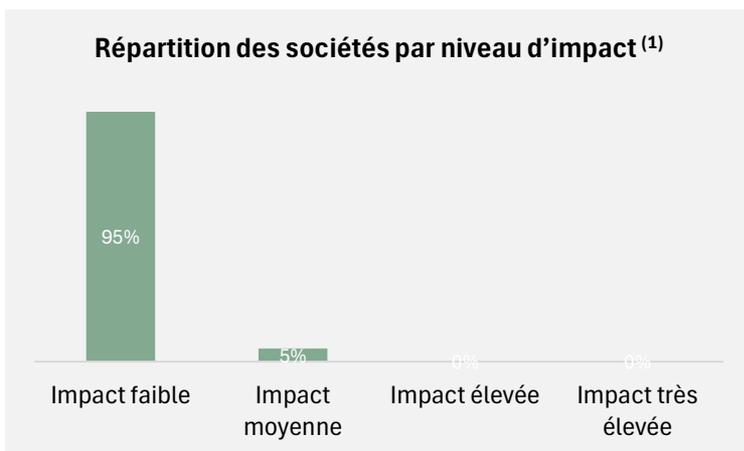


La plupart des entreprises des portefeuilles de Cerea Partners appartiennent au secteur agroalimentaire, qui présente une forte dépendance à la biodiversité et aux services écosystémiques.

- Seules deux entreprises ont des dépendances aux services écosystémiques considérée comme très élevée.
- 38% de nos participations sont fortement liées à la biodiversité.

Les processus de production du secteur sont liés étroitement aux ressources en eau (de surface et souterraine), aux protections naturelles contre les inondations et tempêtes et à la stabilisation et à la maîtrise des taux d'érosion. Ces éléments sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement des activités agroalimentaires.

Répartition des sociétés par niveau d'impact ⁽¹⁾



Aucune société du portefeuille n'a de processus de production considéré comme ayant un impact global très élevé sur la biodiversité.

- Seules trois sociétés du portefeuille sont considérées comme ayant un impact potentiel moyen

Les impacts les plus matériels du portefeuille de Cerea Partners sont les émissions de gaz à effet de serre, la consommation excessive d'eau et la pollution de l'eau.

Note : (1) 64 entreprises ont été analysées soit l'ensemble des participations en portefeuille au 31/12/2023 des fonds CC, CC II, CC III, CD, CD II, CD III, CM II, CM III et CM IV

Stratégie Biodiversité

Exposition du portefeuille de Cerea Partners aux risques de biodiversité

METHODOLOGIE

45 sociétés analysées

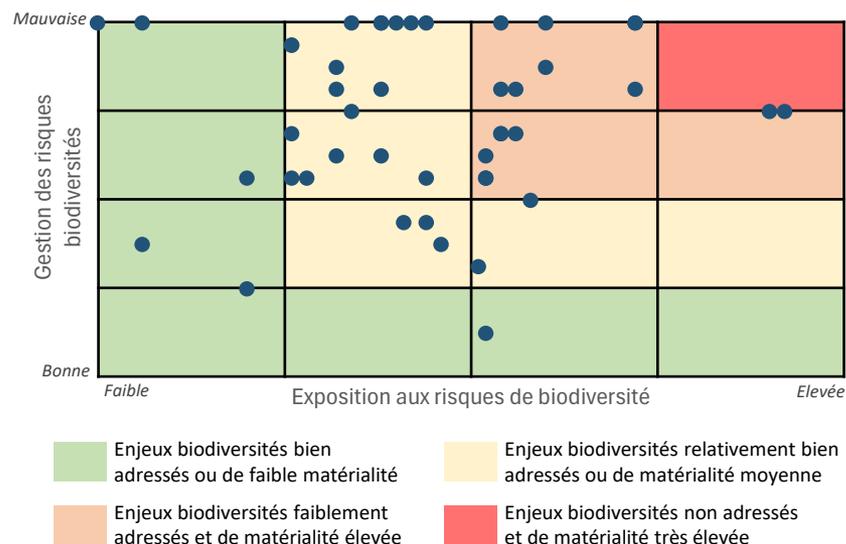
3 stratégies d'investissement
(Capital, Mezzanine, Dette)

La gestion du risque est évaluée en prenant en compte plusieurs indicateurs

- Formalisation d'une stratégie biodiversité de l'entreprise
- Conduite d'une étude d'impact et plan d'actions
- Réalisation d'audits biodiversité sur les principaux fournisseurs
- Présence d'une politique de réduction des déchets

L'exposition au risque est la somme de deux facteurs

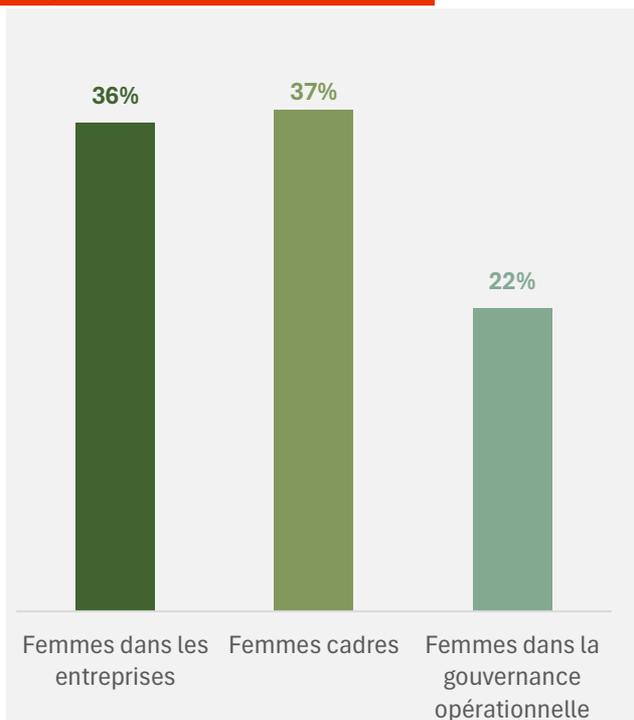
- Moyenne des impacts et dépendances biodiversité du secteur de la matrice sectorielle ENCORE
- Niveau de risque estimé grâce aux réponses sur différentes dimensions : sites sensibles, certifications fournisseurs, consommation de ressources, production de déchets



2 entreprises représentant 5% des montants investis sont considérées comme ayant des enjeux biodiversités très élevés mais qui ne sont pas adressés. Ces entreprises font l'objet d'un suivi particulier en lien l'équipe d'investissement.

Diversité, inclusion et partage de la valeur

Représentation des femmes



Egalité H/F

8,6 %

d'écart moyen non ajusté de rémunération H/F

Partage de la valeur

86 %

des participations ont mis en place un système de partage de la valeur au-delà des obligations légales

An aerial photograph of a dense forest with a mix of green and brownish-yellow foliage. A white rectangular box is superimposed on the upper right portion of the image, containing the word "Annexes" in a large, white, sans-serif font.

Annexes

Liste des Fonds en vertu du Règlement UE 2019/2088

Au 30 juin 2024, Cerea Partners gérait 1,5 milliards d'euros, dont 94%(¹) au travers de fonds prenant en compte des critères ESG.

Cerea Capital	Millésime	Taille (M€)	Classification SFDR
Cerea Capital	2007	130 M€	Article 6
Cerea Capital II	2015	225 M€	Article 6
Cerea Capital III	2022	202 M€	Article 8

Cerea Mezzanine	Millésime	Taille (M€)	Classification SFDR
Cerea Mezzanine II	2008	127 M€	Article 6
Cerea Mezzanine III	2017	198 M€	Article 6
Cerea Mezzanine IV	2021	294 M€	Article 8

Cerea Private Debt	Millésime	Taille (M€)	Classification SFDR
Cerea Dette	2016	268 M€	Article 6
Cerea Dette II	2018	350 M€	Article 6
Cerea Dette III	2021	326 M€	Article 8

Note : (1) La prise en compte des critères ESG couvre les fonds CC II, CC III, CD II, CD III, CM III et CM IV.

Performance ESG

Indicateurs clés 2023 par Fonds

N°	Indicateur	Moyenne	CEREA CAPITAL II	CEREA CAPITAL III	CEREA MEZZANINE III	CEREA MEZZANINE IV	CEREA DETTE	CEREA DETTE II	CEREA DETTE III
	Classification SFDR		Article 6	Article 8	Article 6	Article 8	Article 6	Article 6	Article 8
	Nombre total de participations au 31.12.2023		7	3	13	11	4	25	15
	Taux de réponse		100%	100%	92%	100%	75%	84%	67%
1	Mesure des émissions de GEG <i>scope 3 inclus</i> (ou en cours)	72%	71%	100%	64%	70%	67%	80%	60%
2	Définition d'un plan de réduction de GES	33%	29%	33%	36%	44%	33%	35%	10%
3	Actions en faveur de la biodiversité	42%	57%	33%	27%	44%	33%	41%	50%
4	Mise en place d'un système de partage de la valeur au-delà des obligations légales	86%	71%	100%	83%	90%	100%	94%	75%
5	Score moyen de l'index d'égalité professionnel H/F	87	79	n.c	89	91	93	88	86
6	Ecart salarial moyen non ajusté H/F	8%	8%	8%	8%	9%	-1%	10%	4%
7	Taux d'absentéisme	5%	6%	2%	7%	6%	6%	5%	4%
8	Fréquence des accidents	25	37	3	18	21	37	28	19
9	Turnover	18%	16%	15%	19%	22%	12%	18%	17%
10	Ratio de femmes dans les organes de gouvernance	16%	11%	20%	11%	18%	6%	18%	15%
11	Membres indépendants dans les organes de gouvernance	18%	30%	14%	16%	19%	13%	21%	18%
12	RSE à l'agenda du conseil d'administration	65%	100%	100%	71%	83%	50%	100%	20%
13	Formalisation d'un Code éthique	78%	71%	33%	92%	70%	100%	89%	56%
14	Formalisation d'une politique d'approvisionnement durable	56%	57%	33%	64%	33%	67%	82%	13%
15	Réalisation d'une cartographie des risques liés à sa Supply-Chain	23%	33%	33%	25%	20%	33%	29%	13%
16	Responsable et/ou référent RSE	90%	71%	67%	91%	89%	100%	94%	100%
17	Définition d'une feuille de route RSE (ou en cours)	67%	43%	67%	56%	67%	100%	88%	63%
18	Publication d'un Rapport RSE	27%	0%	33%	27%	22%	0%	47%	13%

Source : Campagne ESG annuelle 2024 sur l'exercice 2023 via Greenscope

Taxonomie européenne & combustibles fossiles

Taxonomie

En conformité avec le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, nous calculons et publions le pourcentage d'éligibilité de nos investissements à la taxonomie.

Les critères techniques de la taxonomie sont élaborés pour les activités étant susceptibles d'avoir une contribution significative directe aux objectifs environnementaux. Par conséquent, les activités économiques dans lesquelles Cerea Partners investit ne sont pas mentionnées dans les Actes délégués. A ce titre, le taux d'éligibilité est de 0 % pour nos portefeuilles au 31/12/2023.

Part des encours dans les entreprises actives dans les énergies fossiles

Cerea Partners comporte une liste stricte d'exclusion sectorielle formalisée au travers de son outil propriétaire de notation ESG. La Société de Gestion exclut de son périmètre d'investissement les entreprises impliquées dans le secteur des énergies fossiles.

Secteurs exclus : jeux d'argent/jeux de hasard, pornographie/prostitution, tabac, drogue, armement, énergies fossiles.

	Montant au 31/12/2023 en Md€	% des encours d'investissement	Stratégie d'investissement	Nombre de fonds couverts
Actifs sous gestion	1,5	100%	Capital, Mezzanine, Dette senior	9
Investissement dans des activités éligibles à la Taxonomie européenne	0	0%	Non applicable	Non applicable
Investissement dans des entreprises actives dans les énergies fossiles	0	0%	Non applicable	Non applicable

Table de correspondance Article 29 LEC

(1/3)

Annexe E - Table de correspondance avec les dispositions de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier incluant les éventuels plans d'amélioration visés au 9° du III de l'article D. 533-16-1 du CMF

1° : Démarche générale de l'entité

a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	P.8, 12, 15
b) Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	P.12
c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)	P.26
d) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	P.13

2° : Moyens internes déployés par l'entité

a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des incitateurs : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données ESG; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	P.10
b) Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions	P.11

3° : Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que ce dernier contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences	P.10
b) Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance	P.12
c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	P.10

4° : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

a) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	P.16
b) Présentation de la politique de vote et bilan	n.a.
c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	P.16-17
d) Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	n.a.
e) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	n.a.

Table de correspondance Article 29 LEC

(2/3)

Annexe E - Table de correspondance avec les dispositions de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier incluant les éventuels plans d'amélioration visés au 9° du III de l'article D. 533-16-1 du CMF

5° : Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- | | |
|---|------|
| a) Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement | P.28 |
| b) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR) | P.28 |

6° : Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement (en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure - SFDR)

- | | |
|--|---------|
| a) Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre | P.19-20 |
| b) Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone | P.19-20 |
| c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie | P.19-20 |
| d) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur | P.19-20 |
| e) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement | P.19-20 |
| f) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu et la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques | P.19-20 |
| g) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus | P.19-20 |
| h) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus | P.19-20 |

Table de correspondance Article 29 LEC

(3/3)

Annexe E - Table de correspondance avec les dispositions de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier incluant les éventuels plans d'amélioration visés au 9° du III de l'article D. 533-16-1 du CMF

7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

- | | |
|--|----------|
| a) Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 | P. 21-23 |
| b) Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques | P. 21-23 |
| c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité | P. 21-23 |

9° Publication d'un plan d'amélioration continue dans le cas où l'entité ne publie pas certaines des informations mentionnées aux 1° à 8° bis

Présentation du plan d'amélioration continue dans le cas où l'entité ne publie pas certaines des informations mentionnées aux 1° à 8° bis	P.19,21
---	---------

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de nos participations qui ont contribué à notre Campagne ESG annuelle 2023. Comme chaque année, leur contribution nous est très précieuse.





cerea
PARTNERS

2Ter rue du Château
92200 Neuilly s/Seine - France
Tel : +33 (0)1 83 75 16 00
www.cerea.com